



République Française
Département de la Marne
Canton de Bourgogne

Commune de
BOURGOGNE-FRESNE

SEANCE DU 21 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux le 21 janvier à 19h00,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 14/01/2022, s'est réuni à la salle de la Buissonnière en séance publique, sous la présidence de Monsieur Nicolas HABARE, Maire de Bourgogne-Fresne.

Etaient présents tous les membres saufs : Mesdames Stella MUTZIG, Florence PREVOTEAU, Marie-Noëlle VARLET (ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PEREIRA), Valérie BAUDOIN-RIMBERT (ayant donné pouvoir à Madame Elodie ROULOT-LEGER), Monsieur Emilien SOWA.

Madame Corinne IVALDI est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 13 décembre 2021.

Vote : 13 voix pour 1 voix contre et 2 abstentions.

Monsieur le Maire présente ses vœux à l'assemblée ainsi que l'annulation des vœux du Maire au vu de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire évoque le prochain Conseil Municipal qui aura lieu le lundi 02 mai 2022. Il souhaite arrêter les réunions les vendredis au vu du nombre plus important de personnes indisponibles ce jour-là et souhaite que les réunions se déroulent désormais les lundis.

DELIBERATIONS

1. Communauté Urbaine : Autorisation à signer la convention d'attribution du fonds de concours dans le cadre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC)

Suite à la subvention du GRAND REIMS de 35 812,14 euros octroyée à la commune pour les travaux de la salle des fêtes de Fresne, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation de cette subvention et autoriser le Maire à signer la convention d'attribution de la subvention avec le Grand Reims dans le cadre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC).

Vote : Unanimité.

2. Fongibilité des crédits

Au vu du passage à la nomenclature M57 depuis le 01/01/2022, le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

M. BONHOMME demande si les conseillers municipaux seront informés.

Monsieur le Maire s'engage à informer les membres du Conseil Municipal de ces virements de chapitre à chapitre en cours d'année et précise que cette nouveauté permettra de faciliter la gestion de l'exécution budgétaire.

Vote : 14 VOIX pour 0 ABSTENTIONS 2 voix CONTRE

3. Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif de l'exercice 2022, dans la limite de **33 875 €**, correspondant à 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget de l'exercice précédent, déduction faite du montant du remboursement du capital des emprunts (compte 16).

MME ROULOT-LEGER demande quels seront les investissements de début d'année. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de petites dépenses tels que les plots pour la voirie.

Vote : 15 voix POUR 1 ABSTENTION 0 voix CONTRE

4. Avis d'enquête publique sur la création d'une unité de méthanisation agricole sur la commune de Bétheny

Le Conseil doit maintenant se prononcer sur l'enquête publique portant création d'une unité de méthanisation agricole sur la commune de Bétheny.

Monsieur le Maire indique aux conseillers l'emplacement du futur site situé au niveau de l'ancienne base 112 et qui fera 2/3 de la taille de Méthabaz.

M. PEREIRA évoque le fait que le Maire de Bétheny veut être rassurant sur ce projet alors qu'il ne l'est pas.

MMEIVALDI évoque un projet de lotissement sur la commune de Courcy qui devrait se faire à quelques mètres du futur site d'implantation du méthaniseur, ce qui pourrait empêcher ce lotissement de voir le jour. Elle poursuit en indiquant que le trafic de camions va augmenter. Elle alerte sur les projets d'épandage qui sont de plus en plus nombreux sur le territoire.

M BONHOMME dit qu'on ne peut rien faire face à ces projets de grande envergure.

MMEIVALDI répond que l'avis du Conseil est notre seul pouvoir en refusant les épandages des méthaniseurs. On ne peut pas tout accepter, le sol va être saturé.

Monsieur le Maire souhaite un avis défavorable au projet car il y a plusieurs problématiques.

Tout d'abord, la problématique des transports, le projet va augmenter le trafic des camions sur le territoire.

Ensuite, un accident sur une installation a déjà provoqué une coupure d'eau pour les habitants.

De plus, il y a une problématique de sécurité environnementale avec des risques de pollution de l'eau pour la population. Monsieur le Maire a demandé d'ailleurs un contrôle du site Méthabaz via un courrier à la DREAL au vu d'un stockage possiblement illégal. Il va s'adresser au préfet en cas de besoin.

Les sites de méthanisation sont des sites dangereux avec un impact environnemental indéniable sur la population.

Selon le Maire, il y a un manque flagrant de coordination, un plan méthanisation est nécessaire.

M PEREIRA demande où se situe l'enquête publique. Elle est à BETHENY répond le Maire, et les habitants peuvent y participer en se rendant sur place.

Vote : 15 voix DEFAVORABLE et 1 voix FAVORABLE

5. PLU

Le Maire évoque le PLU. Un nouveau maître d'œuvre a été choisi L'atelier des Territoires, 2 réunions se sont déroulées en mairie. Les personnes publiques seront à associer prochainement (préfet, Chambre d'Agriculture). Méthabaz sera à prendre en compte dans le futur PLU.

Le Maire indique que, selon la nouvelle loi Climat et résilience de 2021, seulement 1,6 ha de foncier seraient autorisés à être passés en terrain constructible. L'école est assez grande pour accueillir de nouveaux habitants, les anciens corps de ferme se transformeront en logement, il faudra néanmoins défendre les zones à urbaniser afin que la commune reste attractive.

Les constructions sont nécessaires car cela va engendrer de la taxe foncière pour la commune.

La zone d'assainissement ne correspond pas aux constructions actuelles, elle date de 2011. L'agenda des travaux prévoit que le PLU sera validé au printemps 2023.

M PEREIRA demande quels seront les changements fondamentaux. Le Maire répond que le PLU permettra de se protéger des méthaniseurs.

6. Rapport de la Cour des Comptes sur la gestion du Grand Reims

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Cour des Comptes n'a pas soulevé de dysfonctionnements majeurs sur la gestion du Grand Reims mais différents points de vigilance notamment :

- La mutualisation des agents de la ville de Reims
- La voirie (budget pas assez harmonieux)
- Logements sociaux pas assez nombreux
- La régie de l'eau devrait être sur un compte à part
- La trésorerie du Grand Reims dépend des budgets annexes ordures ménagères et eau potable

7. Point commission Finances

Des efforts ont été réalisés pour les dépenses de fonctionnement notamment au chapitre 011. Pour 2021, le montant des réalisations est de 701 834,37€. Les subventions aux associations ont diminué du fait de la Covid-19. Par ailleurs la commune enregistre moins de recettes notamment pour les locations de salle. Concernant les dépenses d'investissement, celles-ci ont fortement diminué soit 121 434,77€.

Les emprunts diminuent quant à eux d'année en année mais un prêt sera nécessaire pour les travaux de la salle des fêtes (l'autofinancement sera insuffisant). On attend le montant de la subvention DETR.

Les travaux de traverse seront prévus d'ici 2023/2024.

8. Point commerce

Plusieurs scénarii sont possibles pour le local Proxi à ce jour :

M LABROUSSE explique qu'un RDV avec l'UDAF est prévu à 14h00 le 31/01/2022 à la mairie, une visite du magasin sera prévue. Il reste beaucoup de choses stockées, une fuite du plancher est à réparer, il faut revoir aussi si l'assainissement est aux normes. La visite des lieux doit se faire avec l'UDAF, et le droit de visite ne peut pas être refusé.

MME MOUSSA-DELIEGE évoque les critères à définir pour les futurs dossiers à travers une grille de notation, les dossiers retenus seront présentés au Conseil Municipal pour décision. Le gros point noir étant l'impossibilité de faire une visite du local dans l'état actuel. Il y a beaucoup de demandes, une communication sera nécessaire pour recevoir les dossiers (délai).

Le Maire informe que le locataire occupe toujours les locaux.

- Choix 1 : Expulsion via un tarif réglementé (380€ huissier + 75€ par demi-heure + 1500€ de garde meuble + 400€ serrurier). L'accord du préfet est nécessaire avant l'intervention de l'huissier.
- Choix 2 : Dépôt de bilan et liquidation judiciaire par l'UDAF car M HENROT est sous curatelle. Tout dépend des délais.

La procédure judiciaire a déjà coûté 3000 euros à la commune. Et actuellement toujours pas de commerce pour les habitants. Il est vrai que la liquidation coûte moins chère. Notons qu'il reste néanmoins des problèmes de chauffage, d'électricité et une fuite dans le local.

9. Présentation du tableau des projets 2022

Monsieur le Maire évoque les nombreux projets et idées à mettre en œuvre sur la commune via un tableau de travail présenté aux élus.

MME ROULOT-LEGER demande pourquoi le parc à chiens est en urbanisme. Le Maire répond qu'il faut une Déclaration Préalable pour installer une clôture.

Concernant le chauffage au gymnase, M LABROUSSE dit que le réseau d'eau serait à nettoyer au vu de la visite du chauffagiste.

Concernant la brocante, MME ROULOT-LEGER explique qu'il serait mieux de demander à l'étoile des jeunes s'ils veulent faire la brocante cette année.

Le Maire indique que la brocante permet d'engendrer des recettes pour les associations.

Le Maire invite les élus à proposer d'autres projets pour la commune.

MME LUISIN demande des pavés pour l'arrêt de bus à Fresne.

On évoque aussi le rideau de séparation du gymnase qui est à refaire. Il faut demander un devis.

QUESTIONS DIVERSES

- M RIONDET évoque le problème des bâches sur la grange derrière le petit Pomery, M LABROUSSE dit que c'est un problème de sécurité. M Le Maire rappelle que les locaux ont été vidés et qu'il va relancer Reims Habitat qui a prévu de passer à la démolition de cette grange.
- M RIONDET évoque la demande de subvention de l'association les amis de l'orgue qui a été refusée en 2021. La subvention permettrait l'entretien de l'orgue et de réaliser des concerts. MME MOUSSA-DELIEGE précise que le refus de la commune se justifie par la demande tardive de subvention. Elle dit qu'une communication sera faite dans la gazette afin d'informer les associations pour déposer leur dossier en mairie pour la subvention 2022.
- M RIONDET poursuit sur la demande de subvention de l'association de la salle paroissiale. MME MOUSSA-DELIEGE précise qu'au vu d'une formation réalisée à l'association des Maires de la Marne la commune ne peut intervenir financièrement pour les associations culturelles.
- MME STEINMETZ informe que M MEA souhaite présenter l'orgue au Conseil Municipal.

- M PEREIRA demande quel est le coût pour la commune pour les subventions annuelles. MME MOUSSA-DELIEGE indique qu'en 2021 la commune a dépensé environ 7000€. Le Maire précise que le Comité des Fêtes a demandé moins de subvention en 2021.
- MME ROULOT-LEGER souhaite évoquer les décorations de Noël. Selon elle c'est une catastrophe. Il faut plus de décorations pour le village et s'y pencher beaucoup plus tôt. Le Maire dit que le personnel technique était moins important en décembre pour gérer les décorations. M LABROUSSE précise que le sapin cette année n'a pas été placé sur la place de la mairie.
- MME ROULOT-LEGER se questionne sur l'absence des comptes rendus des commissions. Le Maire répond qu'il n'y a pas eu de réunions sauf pour les espaces verts, urbanisme et communication et finances. M EDWIGE dit que pour la commission voirie il y a toujours un compte rendu. MME SANGNIER-CORNU précise que les comptes rendus de ces commissions doivent être diffusés sur le site internet de la commune.
- MME ROULOT-LEGER évoque le distributeur de pellets, pourquoi le sondage n'a-t-il pas été réalisé à ce jour ? Il est dit qu'un communiqué dans la gazette est prévu à ce sujet.
- M EDWIGE demande si la distribution de la Gazette peut être effectuée par d'autres personnes du Conseil Municipal.
- M le Maire parle de VEOLIA : d'ici 10 ans le Grand Reims a la volonté de proposer un prix de l'eau identique pour tous les habitants du territoire. La commune n'est plus compétente pour l'eau, qui est transférée à l'intercommunalité. Pour l'assainissement il est à payer par les habitants raccordement ou pas. Le Grand Reims veut reprendre en régie la gestion de l'eau. L'eau potable sera à payer à Véolia, et l'assainissement au Grand Reims.
- M LEJEUNE demande quel est l'agenda suite à la livraison des arbres, car les mottes s'assèchent vite, il faut donc ne pas tarder pour les plantations. Le Maire répond que ça sera planté rapidement. M LABROUSSE parle des nids de poule à terminer par les services techniques et le balayage.
- M PEREIRA alerte sur les cambriolages survenus sur la commune.
- M RIONDET évoque le concert de l'orgue le 29/04/2022 à 20h00.
- M LABROUSSE demande qu'il soit informé pour la modification des occupations des salles. Le Maire poursuit en disant que les associations ne doivent pas s'octroyer les salles sans demander au préalable à la mairie. MME MOUSSA-DELIEGE dit qu'on conteste la façon de faire. MME SANGNIER-CORNU propose qu'on adresse un courrier à la personne concernée au Président de l'association l'étoile des jeunes.
- MME ROULOT-LEGER relate le fait que c'est la patinoire devant l'école le matin au vu du gel. M LABROUSSE informe que du sel est disponible à l'école. MME ROULOT-LEGER aimerait que le sel soit mis en avance afin d'éviter les accidents. Le Maire précise que le périscolaire doit alerter la commune à ce sujet. C'est de la communication avant tout.

Fin de la réunion : 21h30